

De : M Erik LAURENT
[redacted] rue [redacted] 62410 Meurchin
[redacted]
[redacted]

A : M. Jacques DEFEVER commissaire enquêteur titulaire et M. Roger LECLERCQ commissaire enquêteur suppléant.

Dans l'étude d'impact

- Page 219/286 j'ai lu :

3.2.2 L'avifaune en période de nidification

Aucun inventaire en période de reproduction n'a été réalisé dans le cadre de cette étude. Au regard des habitats présents (zone d'étude en phase chantier), l'étude ne révèle, à l'heure actuelle, pas de présence possible d'espèces d'intérêt en période de nidification. Les habitats présents ne sont plus favorables à l'avifaune en période de reproduction.

Remarques :

Lors de l'été 2023 j'ai observé la rousserolle verderolle mâle chanteur sur « l'ancienne mare de chasse ».

samedi 10 juin 2023

Allée des Bosquets / Dourges (62)

1 **Rousserolle verderolle** (*Acrocephalus palustris*) [📷] [🔊] [📍] [📅] [👤 Erik Laurent] [🗂️]
Mon code atlas : 2
Mes détails : 1x adulte (posé)



Allée des Bosquets / Dourges (62)

2 **Rousserolles verderolles** (*Acrocephalus palustris*) [📷] [🔊] [📍] [📅] [👤 Erik Laurent] [🗂️]
[👤 Erik Laurent] [🗂️]

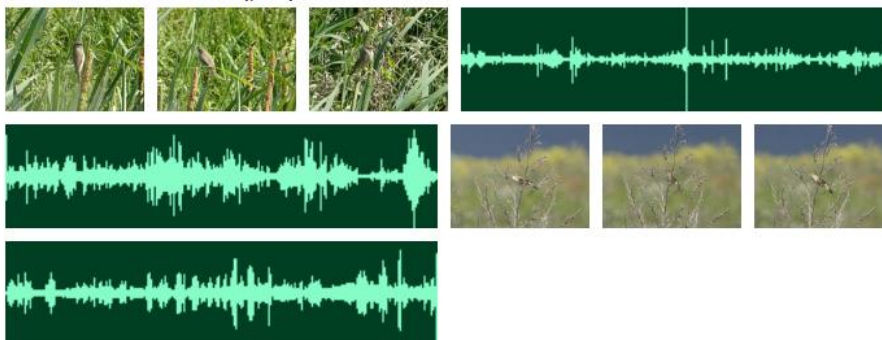
Ma remarque : Enregistrement difficile avec le vent.

Ma remarque : Enregistrement difficile avec le vent.

Mon code atlas : 2

Mes détails : 1x mâle adulte (posé)

Mes détails : 1x mâle adulte (posé)



Lors de l'été 2023 une colonie d'hirondelles de rivage s'est installée sur les dépôts de terre argileuse au Sud-Est du site, coté Maison rouge.

Référence

https://m.facebook.com/printempssilencieux/videos/1040185934019583?locale=fr_FR&_rdr
https://m.facebook.com/printempssilencieux/videos/615726030507442?locale=fr_FR&_rdr

Lors de l'été 2023 j'ai observé de vanneaux huppés en parade nuptiale.

jeudi 4 mai 2023

[Allée des Bosquets / Dourges \(62\)](#)

2 **Vanneaux huppés** (*Vanellus vanellus*) [📖] [📷] [📍] [📍] Erik Laurent [📷] [📷]

Ma remarque : Parade nuptiale en vol.

Mon code atlas : 4

Mes détails : 2x adultes (en vol)

Il y a donc bien une activité de nidification sur ce site.

Ces observations sont consultables sur le site [Les observations récentes - www.faune-france.org](http://www.faune-france.org)

Cependant vous devez créer un compte pour avoir accès aux données cartographiées précises.

A titre d'information je vous ai fourni des copies d'écrans.

- Page 222/286 j'ai lu :

Avifaune en période internuptiale :

Alouette des champs

Pipit farlouse

Héron cendré

Pigeon biset domestique

Goéland argenté

Mouette rieuse

Bergeronnette grise

Vanneau huppé

Remarques :

A cet inventaire il manque, entre autres espèces communes telles que troglodyte mignon, accenteur moucher, rouge-gorge familier, les deux espèces suivantes:

Tarier pâtre (*Saxicola rubicola*)

Pipit Spioncelle (*Anthus spinoletta*)

Ces observations sont consultables sur le site [Les observations récentes - www.faune-france.org](http://www.faune-france.org)

Cependant vous devez créer un compte pour avoir accès aux données cartographiées précises.

Voici à titre d'information quelques copies d'écrans :

Quelques données sur les observations de Pipit Spioncelle en hiver 22/23

montrent que ce site est riche en insectes et graminées, joncacées, cypéracées et qu'il est un excellent site de nidification et d'hivernage pour bon nombre d'oiseaux, par ailleurs même si la valeur biologique du site est faible en apparence, les actions humaines ont montré qu'il est facilement valorisable puisqu'un monticule de terre suffit à accueillir une colonie d'hirondelles de rivage.

Outre l'installation prévue des nichoirs à Chouette chevêche je propose de valoriser la capacité d'accueil du futur site logistique en installant

- Des nichoirs à martinet noir (*Apus Apus*) sur les bâtiments du site, ces nichoirs sont relativement simples à installer puisqu'il ne s'agit que de plate-formes, par ailleurs la commune de Dourges possède une riche colonie de martinets noirs qui pourrait être en péril si une campagne de rénovation des habitations faisait disparaître leurs sites favorables de nidification, ce serait l'occasion de leur proposer un site de repli, les nichoirs étant non imposables aux particuliers.
- Conserver le site, ou réfléchir à la faisabilité de nichoirs à hirondelles de rivage (*Riparia Riparia*), en installant du mobilier à parois abruptes en terre creusées de cavités profondes au Sud-Est du bâtiment.
- Pour les autres nicheurs observés, les compensations du projet semblent suffire à leur conservation, hormis le vanneau huppé dont la plaine va disparaître.